

Province de Luxembourg  
VILLE de FLORENVILLE

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **Jeudi 09 novembre 2023 à 20 heures 00**, à la Cafétaria du Centre sportif de Florenville

**CONVOCAATION du  
CONSEIL COMMUNAL**

**ORDRE DU JOUR**

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Conseil Communal des Enfants - Prestation de serment des nouveaux conseillers
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 octobre 2023
3. Modifications budgétaires n°2 ordinaire et extraordinaire du C.P.A.S. - Approbation
4. Modifications budgétaires N°2 - exercice 2023 - Approbation
5. Adhésion à la centrale d'achat du Centre régional d'Aide aux Communes ayant pour objet l'octroi de crédits aux communes dans le cadre du Plan Oxygène mis en place par le Gouvernement wallon
6. Octroi subside bus 2023 - stages inclusifs - Centre Sportif de Florenville
7. Fabrique d'église de Chassepierre - Modification budgétaire n°1 au budget 2023 - Approbation
8. Fabrique d'église de Chassepierre - Budget 2024 - Approbation
9. Fabrique d'église de Villers - Devant - Orval - Budget 2024 - Approbation
10. Fabrique d'église - Saint-Martin Muno - Budget 2024 - Approbation
11. Inondation de Martué - Décisions

12. Motion relative à la transition énergétique et plus particulièrement à la problématique du décrochage des onduleurs des installations photovoltaïques

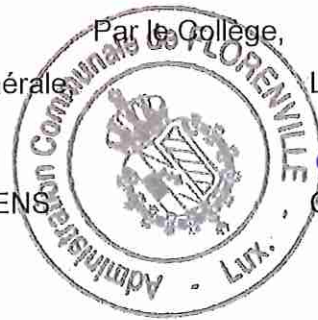
Communication(s)

13. Communication décision de Tutelle - Redevance sur l'enlèvement et l'entreposage par l'AC de biens
14. Communication décision de Tutelle générale - Impôt des personnes physiques - Exercice 2024
15. Communication Décision de Tutelle Générale - Précompte immobilier - Exercice 2024
16. Communication sur les emplacements du marché mensuel de Florenville durant les travaux.

La Directrice Générale

Réjane STRUELENS

Par le Collège,



La Bourgmestre,

Caroline GODFRIN